

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE VAUREILLES**

**COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/05/2022**

L'an deux mille vingt deux et le 20 mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaureilles, régulièrement convoqué, le 13 mai 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr HENRY Claude, Maire.

Présents : Claude HENRY, Laurent BERNUSSOU , Gisèle ONNO, Frédéric PETIT, Edith FAIX, Lucile GRATUZE-BESSOU , Ludovic GRIALOU, Vincent GAYRALD, Pascal AMIRAULT

Absent excusé : Franck BRUGEL

Absent : Sébastien DE LA BALLINA

Monsieur Laurent BERNUSSOU a été désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 24 : Demande de subvention DSIL -Modification plan de financement de l'Aménagement, embellissement et sécurisation, du Cœur de village**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement, embellissement et de sécurisation du Cœur de village. Projet qui consiste à retrouver un usage collectif de ses places avec l'aménagement de pôle d'attraction et de détente, à traiter les interfaces privé/public, à hiérarchiser et sécuriser les voies, à renforcer la mise en relation des équipements publics.

Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à la Dotation de Soutien à l' Investissement Local, il propose de solliciter l'Etat dans le cadre de la DSIL pour l'obtention d'une subvention et présente le plan de financement après modification :

coût total du projet	
Travaux d'aménagement-Travaux paysagers- Mobilier urbain- Enfouissement réseaux -Eclairage public -honoraires- inspection des réseaux	723 205.25 €HT
<b>Total</b>	<b>723 205.25 €HT</b>

<b>Plan de financement prévisionnel :</b>		
Origine	Montant	%
<b>DSIL 2022 proposée</b>	113 222,00 €	<b>15,66 %</b>
État autre (préciser)		0,00 %
Département	236 920,25 €	32,76 %
Conseil Régional	123 828,33 €	17,12 %
Europe		0,00 %
Autres (préciser)		0,00 %
Emprunt	220 000,00 €	30,42 %
Autofinancement	29 234,67 €	4,04 %
<b>TOTAL</b>	<b>723 205,25 €</b>	<b>100,00 %</b>

- Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus
  - Sollicite le concours financier de l'Etat dans le cadre de la DSIL
  - Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.
- 

#### **-DELIBERATION N ° 25- CHAUFFAGE ECOLE -Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration énergétique du chauffage du bâtiment école, il a consulté trois entreprises pour l'installation d'une chaudière à granule de bois.

Il présente les trois devis :

- Entreprise NOYE Jean , montant du devis : 21 715,80€HT
- SARL ATSF, montant du devis : 24 680,29€HT
- SARL M&E Energies, montant du devis : 24 257,88€HT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise Noyé jean, entreprise la moins-disante pour un montant de 21 715,80€
  - Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.
- 

#### **-DELIBERATION N26 : DEMANDE DE SUBVENTIONS – REMPLACEMENT CHAUFFAGE ECOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration énergétique du bâtiment école, l'installation d'une chaudière à granule en remplacement de l'ancienne chaudière au fuel permettra d'agir sur le confort intérieur et permettra de réduire la facture énergétique.

Il propose de solliciter l'Etat, la région pour l'obtention de subventions et présente le plan de financement suivant :

<b>Coût du projet HT :</b>	<b>21 715,80 €</b>
<b>Subvention sollicitée Etat – DETR 40 % :</b>	<b>8 686,32 €</b>
<b>Subvention sollicitée Région 40% :</b>	<b>8 686,32 €</b>
<b>Participation communale</b>	
<b>Solde à la charge de la commune HT :</b>	<b>4 343, 16 €</b>

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité ;

- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus
  - Sollicite le concours financier de L'Etat, la Région,
  - Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents
-

## **-DELIBERATION N 27 : Vente d'herbe sur pied de la parcelle ZB 113 au Tayral**

Monsieur le Maire informe que Monsieur Frédéric PETIT ne souhaite pas reconduire l'achat d'herbe sur pied de la parcelle ZB113 au Tayral propriété de la commune.

Monsieur le Maire expose qu'il a eu deux propositions d'exploitant agricole :

- Monsieur PUECHBERTY Michel siège social de l'exploitation commune de Drulhe
- Monsieur TAMALET Michaël siège social de l'exploitation commune de Vaureilles

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- D'accorder à Monsieur TAMALET Michaël, jeune agriculteur dont le siège social de l'exploitation se situe sur la commune de Vaureilles, une vente d'herbe sur pied reconductible tacitement jusqu'à dénonciation d'une des parties.
- De fixer le prix de vente à 135€ par an.

- 
- **Personnel communal** remplacement de M. Jean-Marc GLADIN agent de maîtrise en arrêt maladie par Mme FITOWSKI Nathalie. Jean-Marc doit reprendre le travail à mi-temps thérapeutique du 25 juin au 25 septembre 2022.

Le Conseil Municipal est favorable pour l'embauche d'un agent en contrat de remplacement à durée déterminé de 17h30 / semaine pour compléter le mi-temps thérapeutique de Jean-Marc GLADIN.

- **Les jeux pour l'espace de loisirs** lotissement le pré ont été livrés, il convient de contacter des entreprises locales pour un devis pour réaliser les socles en béton.
- **Les panneaux et numéros pour l'adressage** ont été livrés, le courrier explicatif pour les habitants est en cours de d'édition. Les courriers et numéros seront distribués dans les boîtes aux lettres par les conseillers.

### **DIVERS :**

- Achat d'une remorque et d'un attelage pour la voiture de service : montant remorque : 1386€ TTC, attelage : 435€TTC. Elle servira notamment pour le transport de la tondeuse.
- Achat d'une climatisation mobile pour rafraîchir la salle de restauration de l'école située dans un Algeco : 449€ TTC
- Préparation tour de garde élections législatives du 12 et 19 juin 2022
- Après une longue période d'immobilisation, le chapiteau communal doit être expertisé par une société de contrôle technique pour pouvoir être utilisé dans les conditions de sécurité requises. Cependant, avant de valider le devis de la société de vérification dont l'intervention pourrait intervenir au mois de Juillet, nous devons vérifier l'état de conservation de la bâche.

**VU PAR NOUS, Claude HENRY, MAIRE DE LA COMMUNE DE VAUREILLES, POUR ETRE AFFICHE, LE 30 Mai 2022, A LA PORTE DE LA MAIRIE.**

**FAIT A VAUREILLES, LE 30 Mai 2022 .**

**LE MAIRE :**

**C.HENRY**



